

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PRESENTATION
DES RESOLUTIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2021**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le Conseil d'Administration de la Société, qui s'est tenu le 2 novembre 2021, a arrêté les projets de résolutions suivants qui sont soumis à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 10 décembre 2021 :

Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - 1^{ère} à 5^{ème} résolutions

Nous vous proposons (1^{ère} à 5^{ème} résolutions) d'approuver :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- l'affectation du résultat de l'exercice 2018 en instance d'affectation ;
- l'affectation du résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation ;
- l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

La perte de l'exercice 2019, d'un montant de (1 333 869,96) euros, cumulée avec celle de l'exercice 2018, d'un montant de (1 919 091,20) euros, constituent un montant total de (3 252 961,16) euros qui reste, compte tenu du rejet des résolutions concernées lors des précédentes assemblées générales annuelles qui ont visé à contester la gestion de l'équipe dirigeante en place à cette époque, en instance d'affectation, ce qui ne permettrait pas de pouvoir affecter le résultat de l'exercice social 2020.

Par conséquent, nous invitons les actionnaires à voter en faveur de ces affectations.

En cas de vote positif, la perte de l'exercice 2020, qui s'élève à (134 849,65) euros serait affectée de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	(134 849,65) euros
Report à nouveau antérieur :	(9 661 380,15) euros
Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à :	(134 849,65) euros
Solde affecté en report à nouveau :	(9 796 229,80) euros

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ne verser aucun dividende, comme au titre des trois exercices précédents.

Tableau récapitulatif de la politique de distribution de la Société mise en œuvre au cours de trois derniers exercices :

(En euros)	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/19
Montant du dividende versé par action.	0	0	0

Fixation de la rémunération des administrateurs - 6^{ème} résolution

Nous vous proposons (6^{ème} résolution) d'entériner la proposition du Conseil d'Administration de verser pour l'année 2021 un montant de 100 000 euros aux administrateurs au titre de leur rémunération, à répartir entre eux et intégrant le montant de la prime d'assurance.

Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce - 7^{ème} résolution

Nous vous proposons également, par le vote de la 7^{ème} résolution, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, de prendre acte des conclusions de ce rapport.

Nomination de nouveaux administrateurs et constatation de la démission de l'un d'entre eux – 8^{ème} à 10^{ème} résolutions

Afin de faciliter le renouvellement de ses membres en cas de vacance d'un poste, il vous est proposé de nommer un membre additionnel au sein du Conseil d'Administration. Cela permettrait en outre de renforcer la collégialité des débats au sein de cet organe de gouvernance ainsi que sa mixité, étant à ce titre précisé qu'il vous est proposé d'accueillir Madame Hélène Guillerand et Monsieur Yuthika Hin qui ont tous deux les compétences requises pour assumer ces fonctions.

Dans la mesure où Madame Céline Brillet a fait savoir qu'elle démissionnerait à compter de la plus prochaine Assemblée Générale de la Société, il vous est également proposé de prendre acte de cette démission et de nommer, en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de Madame Céline Brillet, Madame Hélène Guillerand.

Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente Directrice Générale et aux administrateurs (article L. 22-10-8 II du code de commerce) et des informations relatives à la rémunération des mandats sociaux (article L. 22-10-9 du code de commerce) - 11^{ème} à 13^{ème} résolutions

Nous vous proposons (11^{ème} et 12^{ème} résolutions), après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables à la Présidente Directrice Générale et aux administrateurs en raison de leur mandat respectif (vote *ex ante*).

Nous vous proposons également d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, le cas échéant, aux mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat respectif exécuté au cours de l'exercice clos.

Le Conseil d'Administration a arrêté les termes d'un rapport spécifique conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, en vue de présenter les principes et

critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de leur mandat. Ce rapport sur la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général est joint au présent rapport.

Ratification du transfert du siège social – 14^{ème} résolution

Dans sa séance du 30 septembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société dans les locaux de l'immeuble de SAIPPPP, sa filiale, situés 38, rue Croix des Petits Champs. Cette décision vise à mettre un terme à la situation temporaire de domiciliation de la Société dans un centre dédié tout en rationalisant les coûts et en centralisant les adresses des différentes entités françaises du Groupe. Nous vous proposons (14^{ème} résolution) en conséquence de ratifier cette décision du Conseil d'Administration de votre Société.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités - 15^{ème} résolution

Dans la dernière résolution, nous vous proposons (15^{ème} résolution) de conférer tous pouvoirs au Président, à son ou ses mandataires, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale, aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Fait à Paris,

Le 2 novembre 2021

*
* *
*